

**Collège Communal du 22 octobre 2020**

Présidence de Nicolas MARTIN, Bourgmestre-Président

Présents:

Mme Catherine HOUDART,

Mme Charlotte DE JAER,

M. Achile SAKAS,

M. Maxime POURTOIS,

Mme Mélanie OUALI,

M. Stéphane BERNARD,

Mme Catherine MARNEFFE, Échevins

Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS

La Directrice Générale, Cécile BRULARD

**Objet :** Avant-projet piste cyclable Boulevards Churchill et Kennedy

**Service :** Services Techniques : Mobilité

**Référence :** ST\_MOB/2020-00164

Le Collège Communal,

Considérant que le Collège a marqué son accord, en séance du 26 avril 2018, pour la suppression de la zone de stationnement située sur l'allée extérieure du boulevard Churchill afin de pouvoir y aménager une piste cyclable et répondre ainsi aux attentes des nombreux usagers se déplaçant entre les pôles d'intérêt (gare, écoles, universités, ...).

Considérant que la liaison entre la gare et les pôles d'intérêts situés le long du boulevard Churchill et Kennedy (écoles, universités, hôpital, ...) n'est pas pourvue sur sa totalité d'aménagements cyclables et que cela engendre une insécurité pour les usagers.

Considérant qu'il s'agit d'un itinéraire structurant majeur pour les usagers actifs.

Considérant que la Région dispose d'un crédit budgétaire pour l'aménagement d'une piste sécurisée entre l'Avenue de l'Université et le parc des Ursulines où une connexion sera assurée avec la piste existante à cet endroit.

Considérant que l'avant-projet est annexé pour approbation.

décide

Article 1:

de prendre acte de l'avant-projet du SPW sur l'aménagement d'une piste cyclable continue le long des boulevards Churchill et Kennedy, entre l'Avenue de l'Université et le parc des Ursulines.

Article 2:

d'émettre un avis favorable pour la réalisation de ce projet.

Article 3:

d'inviter le service Mobilité à notifier cette décision.

**Par le Collège Communal :**

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre-Président,

Cécile BRULARD

Nicolas MARTIN